

Circulaire Technique 09/10 – 10

34^{ème} CHAMPIONNATS DE FRANCE Juniors de Nage Avec Palmes piscine et de Longue Distance
AIX en PROVENCE – Plan d'eau du Plantain à Peyrolles en Provence, les 10,11,12,13 juin 2010

Règlement spécifique :

1/ Préambule

Le règlement sportif national rédigé par la CNNP et approuvé par le CD de la FFESSM s'applique à cette compétition.

2 / Engagements

Les engagements (piscine et LD) seront enregistrés sur www.e-nap.fr par les clubs. Vous y accéderez avec votre identifiant et votre mot de passe habituels.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le concepteur du programme à cette

Adresse : arnaud@e-nap.fr

Date limite des engagements sur le site : Lundi 7 juin 2010 à 8 heures

Attention: tous les nageurs, y compris ceux qui ne participent pas aux épreuves individuelles mais uniquement aux relais, doivent être engagés.

A la clôture des engagements, un mail automatique vous sera adressé pour la vérification de vos différents engagements.

En cas d'erreurs d'orthographe des noms, vous communiquerez les corrections par mail à Malou ZIMMER secrtaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com qui fera apporter les modifications et ce, avant le 7 juin 2010 à 22 h 00 .

Aucune autre correction ou ajout ne sera acceptée après la date de clôture des engagements.

Seuls les nageurs dont les clubs seront à jour de règlement des assurances fédérales (pour ceux qui sont assurés par le cabinet proposé par la F.F.E.S.S.M.) seront autorisés à nager. Le choix de l'assureur est libre à condition que l'assurance couvre tous les risques relatifs à la participation aux entraînements et à la compétition : le contrat d'assurance sera fourni à l'organisateur à titre de justificatif

3 / Spécificités des engagements

Les engagements piscine et longue distance doivent respecter les règles suivantes :

Tout nageur qui s'engage aux Championnats de France piscine ou longue distance doit avoir nagé et été classé lors du championnat régional piscine ou longue distance de sa région d'appartenance pour la saison en cours avant la date limite des engagements ; seul le Président de la CRNP de la région d'appartenance du nageur pourra délivrer par écrit une dérogation, dûment justifiée, à la CNNP avant la date limite des engagements

De plus les engagements longue distance doivent respecter la règle suivante :

Chaque Comité a le droit d'engager sur la course :

- 9 individuels Garçons + 3 équipes de club de 3 / 4 nageurs.
- 9 individuels Filles + 3 équipes de club de 3 / 4 nageuses.

Les CRNP doivent communiquer (au secrétariat technique secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com et avant la date limite) les noms des nageurs et des équipes qualifiés au niveau régional pour le 6 Km. **Tout engagement non confirmé par la CRNP sera rejeté même si il a été saisi sur e-nap.**

4 / Introduction des Bi palmes en piscine

Introduction du programme CMAS en Bi palmes 50m SF, 100m SF, 200m SF. Respect du règlement CMAS. Donc séries spécifiques avec matériels homologués (voir circulaire N°4)

5 / Droits d'engagements

Courses individuelles piscine : 5 euros
Relais Piscine : 10 euros
Longue Distance : 5 euros par nageur.

Le montant global correspondant aux engagements établis par un club sera dû, par chèque, **uniquement**, à l'ordre de la C.N.N.P., y compris les forfaits pour quelque motif que ce soit.

6/ Sur classements

La participation pour l'ensemble des catégories JUNIORS est libre pour toutes les courses en application du règlement national et sous réserve de remplir les conditions de sélection.

7/ programme :

- Installation du bassin le jeudi après midi à partir de 15h30.
- Echauffement pour les clubs le jeudi de 16h30 à 18h30
- Réunion des Chefs d'équipes à 19h00 ;
- Pour la piscine : jeudi de 16h00 à 18h30 : vérification des documents administratifs (licence-assurance, certificat médical, carte d'identité fédérale) et du matériel (monopalmes, tubas, bouteilles). **Il est à noter que dans un souci de gain de temps pour les contrôles administratifs, les clubs ont la possibilité de les adresser par Internet avant la compétition à secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com**
- Championnats sur 5 sessions
- Horaires PISCINE :
 - La cérémonie d'ouverture est prévue le vendredi à 15h00.
 -

8h00 échauffement	15h15 échauffement
9h30 fin échauffement	16h15 fin échauffement
9h45 1 ^{er} départ	16h30 1 ^{er} départ

- Lors des échauffements, les lignes 1, 2, 7, 8 sont réservées aux départs plongés et au travail de sprint.
- Les cérémonies protocolaires auront lieu après la course C+1.

Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		
400 IS Filles 100 IS Garçons 100 Bi Filles 100 SF Filles 1500 SF Garçons 800 SF Filles 400SF Garçons	400 IS Garçons 100 IS Filles 100 Bi Garçons 100 SF Garçons 1500 SF Filles 800 SF Garçons 400SF Filles	6Kms Filles 6Kms Garçons
Après midi		
200 Bi Garçons 200 SF Garçons 50 Bi Filles 50 SF Filles 50 AP Garçons 800 IS Filles 4 x 100 SF Garçons 4 X 200 SF Filles	200 Bi Filles 200 SF Filles 50 Bi Garçons 50SF Garçons 50 AP Filles 800IS Garçons 4 x 100 SF Filles 4 X 200 SF Garçons	

○ Horaires longue distance :

- Réunion des Chefs d'équipes le samedi à 14h30 à la piscine.
- samedi matin à partir de 8h30 à la piscine : vérification des documents administratifs (licence-assurance, certificat médical, carte d'identité fédérale et du matériel (monopalmes, tubas) ; **Il est à noter que dans un souci de gain de temps pour les contrôles administratifs, les clubs ont la possibilité de les adresser par Internet avant la compétition à secretaire_technique@nageavecpalmes-ffesm.com, remise des dossards**

- Horaire des courses

Dimanche	
à partir de 8h45	Appel Juniors Filles
9h15	Départ Juniors Filles
9h15	Appel Juniors garçons
9h45	Départ Juniors garçons
11h15	fin des compétitions
12h15	Cérémonie protocolaire

8/ Protocoles :

- Plus de protocole papier distribué à l'issue de la compétition. Les documents seront disponibles sur le site internet de la C.N.N.P.
<http://www.nageavecpalmes-ffesm.com>

Adresse des sites :

- Piscine Yves BLANC - Avenue des Ecoles Militaires 13100 AIX en PROVENCE
- Longue Distance : Plan d'eau de Plantain à Peyrolles en Provence, à 21 km de Aix en Provence

Droit à l'image :

Le Club organisateur par le biais de journalistes et de ses membres, pourra être amené à prendre des photos et vidéos lors de la manifestation, tant dans l'eau en course, que sur terre avant et après les épreuves, notamment les remises de prix. Ces médias pourront être ensuite utilisés et mis à la vue de tout visiteur sur le site internet ou sur tout autre support de promotion ou de communication sur l'évènement. Les personnes désirant faire opposition à la publication de ces médias doivent en informer l'organisateur le jour de la compétition.